



Micro-Projets Associatifs

Nord-Pas de Calais



Le Dispositif Micro-Projets Associatifs soutient les projets collectifs favorisant l'insertion professionnelle des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

Pour plus d'informations :

03.20.87.61.60

mpasecretariat@uriopss-npdc.asso.fr

www.microprojetsnpdc.org

Avec le soutien du Fonds Social Européen, de l'Etat (DRTEFP), du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, des Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais

Le dispositif MPA

Qui ?

Les structures ciblées par le dispositif sont prioritairement des organisations de petite taille (peu ou pas de salariés), généralement constituées sous forme associative ou coopérative.

Combien ?

Un microprojet est défini par un coût global éligible qui ne dépasse pas 23000 euros. Dans le cas d'un surcoût prévisionnel identifié relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ce montant peut être porté à 25000 euros.

Durée ?

Les projets financés doivent être clos au 30 juin 2011.

Pour quoi faire ?

- 1) Les créations d'activités dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- 2) Les initiatives de nature à combler les insuffisances du maillage des territoires
- 3) Les activités qui mettent en avant les métiers patrimoniaux dans une perspective de valorisation économique d'un territoire.
- 4) Les actions en faveur de la lutte contre les différentes formes de discrimination dans le monde du travail.
- 5) Les actions d'insertion socio-professionnelle innovantes ou expérimentales en faveur des bénéficiaires des minima sociaux, des personnes handicapées, des jeunes et des seniors.